

Accueils de loisirs de la

# Ville de Nîmes

2023 - 2024





Madame, Monsieur, chers parents,

Une nouvelle année scolaire s'ouvre devant nous au cours de laquelle la Ville de Nîmes et l'IFAC, prestataire gestionnaire des accueils de loisirs sont heureux d'accueillir vos enfants tous les mercredis dès la rentrée.

Avec Maud CHELVI-SENDIN, nous pouvons vous assurer que les équipes et les services de la Ville mettent tout en œuvre pour répondre aux attentes et aux besoins de vos enfants. De 3 à 13 ans, ils seront accueillis tous les mercredis, mais aussi pendant les vacances scolaires, dans la structure de votre choix, par une équipe dynamique et créative. Ces professionnels de l'animation sauront proposer des activités variées et adaptées au développement de votre enfant.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez les différentes informations utiles concernant les structures ouvertes et les modalités d'inscription et de fréquentation.

Au cours de l'année écoulée, j'ai fait le choix de renommer l'école de Plein Air en rendant hommage à une femme d'exception, artisan de l'évolution des connaissances et de la perception de la femme dans les sciences. Par l'histoire de cet établissement et le futur que nous sommes en train d'écrire, il me semblait important de donner un signal fort et puissant à cette école.

Espérant vous accueillir nombreux pour de nouvelles rencontres, de beaux projets, je vous souhaite, ainsi qu'à vos enfants, une très belle rentrée.

**Jean-Paul Fournier**  
Maire de Nîmes

**Maud Chelvi-Sendin**  
Conseillère déléguée  
aux accueils de loisirs



# Inscriptions

## Dates et modalités d'inscriptions

Les inscriptions pour les mercredis de septembre à décembre 2023 débuteront le **mercredi 16 août 2023** selon les modalités détaillées sur [www.nimes.fr](http://www.nimes.fr)

2 possibilités d'inscriptions :

- en ligne via votre espace personnel
- prise de rendez-vous avec un accueil municipal



Nous privilégions les démarches à distance afin de limiter les déplacements et les contacts.


Les accueils de loisirs sont ouverts à partir du **mercredi 6 septembre**.

Une assistance téléphonique est disponible au 04 66 76 70 01

## Les accueils municipaux

- Mairie de Nîmes  
Place de l'Hôtel de Ville
- C.A.M du chemin Bas d'Avignon  
10, rue du Commandant L'Herminier
- Mairie annexe Saint-Césaire  
61, rue Mascard
- C.A.M du Mas de Mingue  
251 Avenue Monseigneur Claverie
- Mairie annexe Courbessac  
Place de l'église
- C.A.M de Pissevin  
2, place Roger Bastide

\*C.A.M. = Centre Administratif Municipal

 L'inscription et le paiement doivent être faits avant toute fréquentation, sans quoi des frais de gestion seront appliqués.

# Les accueils de loisirs

## Capouchiné Maternel & Élémentaire

2, Square Albert Soboul  
04 30 06 78 34  
06 99 38 73 01

## Mont Duplan (Calandreta) Maternel

2, rue André Girard  
04 30 06 78 88 - 06 99 38 72 60

## Courbessac Jean d'Ormesson Maternel & Élémentaire

2801, rte de Courbessac  
297, av. Monseigneur R. Dalvergnny  
04 30 06 78 77 - 04 30 06 78 21  
06 99 38 73 40 - 06 58 03 74 11

## Edgar Tailhades Maternel & Élémentaire

2, rue Edgar Tailhades  
04 30 06 77 19  
06 99 38 72 68

## Henri Wallon Maternel & Élémentaire

210, rue Utrillo  
04 30 06 78 54  
06 99 38 73 21

## Jean Carrière Maternel

15, rue Maurice Fayet  
04 30 06 78 59  
06 99 38 72 65

## Jean Jaurès Maternel

14, avenue Jean Jaurès  
04 30 06 77 28  
06 99 38 73 32

## La Placette Maternel & Élémentaire

10, rue Hôtel Dieu  
04 30 06 77 36  
06 99 38 73 31

## Marie Curie (anciennement Carmel) Maternel & Élémentaire

30, chemin du Belvédère  
04 30 06 77 89  
06 99 38 72 89

## Prosper Mérimée Élémentaire

2, rue Melchior Doze  
04 30 06 78 65  
06 99 38 73 37

## Mas Boulbon Élémentaire

1099 ch. du Mas Boulbon  
04 66 28 40 87  
06 99 38 73 56

## René Char Maternel & Élémentaire

100, rue Louis Landi  
04 66 28 40 82  
06 99 38 72 63



# Les vacances et les mercredis

Accueil

Horaires de bus  
+ points de ramassage

**3-6 ans**

Jean Carrière

Accueil direct sur place

Jean Jaurès

Accueil direct sur place

Mont Duplan  
(Calandreta)

Accueil direct sur place  
+ ramassage

8h40 - 17h20  
Jean Zay

**3-11 ans**

Capouchiné

Accueil direct sur place

La Placette

Accueil direct sur place

Edgar Tailhades

Accueil direct sur place  
+ ramassage

8h40 - 17h10  
Jean Jaurès pour les  
élémentaires uniquement  
pendant les vacances

**3-13 ans**

Marie Curie  
(anciennement Carmel)

Accueil direct sur place  
+ ramassage

8h40 - 17h15  
Paul Marcelin

Henri Wallon

Accueil direct sur place

Jean d'Ormesson  
Courbessac

Accueil direct sur place  
+ ramassage

8h30 - 17h40  
Pont de Justice  
8h40-17h30  
Danièle Casanova  
8h45 - 17h20  
Courbessac

**6-13 ans**

Mas Boulbon

Accueil direct sur place  
+ ramassage

8h30 - 17h30 · Talabot  
8h30-17h30 · René Char  
8h40 - 17h20 · Jean Carrière  
8h30 - 17h30 · Jean Zay

**3-13 ans**

René Char

Accueil direct sur place

*demi-journées*

**6-11 ans**

Prosper Mérimée

Accueil direct sur place

# Les accueils de loisirs

## La tarification

Un taux de réduction peut être calculé en fonction des revenus du foyer et des enfants à charge, dès lors que vous êtes nîmois ou hors nîmois avec un enfant en situation de handicap. Il y a autant de tarifs que de situations familiales.

Pour en bénéficier, il est important, de procéder au calcul de votre «Pass famille». Pour tout renseignement complémentaire et simuler votre tarif, consultez la rubrique «Mes démarches» du site internet de la ville : [www.nimes.fr](http://www.nimes.fr)

## Les horaires d'accueil

Sur tous les Accueils de Loisirs, les enfants sont pris en charge le matin de 7h30 à 9h.

Les parents peuvent venir les chercher le soir à partir de 17h jusqu'à 18h30.

Les enfants inscrits à la demi-journée sont accueillis :

- le matin de 7h30 à 9h
- l'après-midi de 13h30 à 14h

Les départs se font :

- le midi à partir de 12h et jusqu'à 12h30
- le soir à partir de 17h et jusqu'à 18h30

## Les accueils spécifiques


Pour les enfants ayant un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) à l'école, il est impératif de nous en faire une copie afin de le transmettre le premier jour d'accueil.

Pour les enfants en situation de handicap, un accueil est également possible.

Renseignements sur les modalités d'inscription et d'accueil auprès du Service Action Éducative ou d'ifac.

Nous collaborons avec le Relais Loisirs Handicap 30 pour l'organisation des accueils.



 À compter du 6 septembre 2023, évolution des modalités d'accueil : les structures Courbessac/Jean d'Ormesson et Henri Wallon ne proposeront plus d'inscription en journée sans repas.

## Les pièces à fournir

Pour un enfant ayant déjà fréquenté les accueils de loisirs ou étant inscrit dans une école publique nîmoise :

Avoir un Dossier Unique Enfant DUE (ALAé, Restauration Scolaire, ALSH) valide pour l'année en cours.

Pour une première inscription d'enfant ne fréquentant pas une école publique nîmoise :

- Une copie du livret de famille,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (voir liste acceptée sur [www.nimes.fr](http://www.nimes.fr)),
- Une copie du carnet de vaccination de l'enfant (3 doubles pages).

Le cas échéant :

- L'Aide aux Temps Libre (ATL) pour les bénéficiaires de la CAF,
- La décision de justice contenant le droit de garde exclusif,
- Un ou des avis d'imposition du foyer (PASS Famille),
- Le cas échéant, l'attestation MDPH ou ULIS ou école de Plein Air ou d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (PASS Famille).



Pour tous renseignements complémentaires, consultez la rubrique «mes démarches» du site de la ville [www.nimes.fr](http://www.nimes.fr)

## Contact avec les familles

Vous pouvez prendre connaissance du programme d'activités, des projets pédagogiques et de fonctionnement de l'accueil de loisirs de votre enfant sur internet [www.ifac.asso.fr/nimes](http://www.ifac.asso.fr/nimes) ou auprès de l'équipe d'animation.

Les équipes d'animation sont à la disposition des familles pour discuter de la vie de la structure et recevoir toutes les propositions, remarques et suggestions.

Le règlement intérieur est disponible sur le site de la ville ([www.nimes.fr](http://www.nimes.fr)). Il est important que chacun puisse en prendre connaissance afin de garantir le bon fonctionnement des accueils.

## A noter

Le «Pass Famille» s'adresse aux nîmois et également aux non-nîmois dont un enfant est scolarisé en ULIS, à l'école de Plein Air ou en situation de handicap.



## + pratique

Vous pouvez télécharger les plannings d'animation et consulter les projets pédagogiques sur notre site internet [www.ifac.asso.fr/nimes](http://www.ifac.asso.fr/nimes)



# ifac en quelques mots

L'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil est une association nationale à but non-lucratif, à vocation éducative, sociale et territoriale.

Ifac se situe parmi les acteurs majeurs de l'éducation populaire, avec une vision pratique dans la réponse aux besoins des personnes, de la petite enfance au troisième âge.

Son réseau national agit, avec ses adhérents et ses usagers, dans les champs de l'animation socioculturelle, de l'enfance, de la jeunesse, de la citoyenneté et du développement local.

Implanté à Nîmes depuis 20 ans, ifac est un lieu de ressources, d'échanges et de confrontation d'expériences, de réflexions et de projets. Agissant dans un esprit de respect, d'ouverture, de pluralité et de compréhension des différences, nous concevons avec les collectivités des solutions adaptées aux spécificités et contraintes locales.

Depuis 2003, la ville de Nîmes confie à ifac, dans le cadre d'un marché public, la gestion du fonctionnement de ses accueils de loisirs.



## ifac - Pays d'Oc

58 bis rue Vincent Faïta - 30 000 Nîmes

04 66 70 92 40

[www.ifac.asso.fr/nimes](http://www.ifac.asso.fr/nimes)

 Animation Nîmes

Avec le  
soutien de

